

# APPEL À PROPOSITION DE LOGOTYPE AVEC CHARTRE GRAPHIQUE

---

POUR L'AGENCE D'INFORMATION DU BURKINA (AIB)

## 1. CONTEXTE GÉNÉRAL

L'Agence d'Information du Burkina (AIB), établissement public de l'État à caractère administratif (EPA), créée par le décret n° 2024-1103/PRES/PM/MEF/MCCAT du 24 septembre 2024, a pour mission de fournir aux usagers une information fiable, complète et objective, de défendre les intérêts nationaux et de contribuer à la préservation de la souveraineté du Burkina Faso.

En tant qu'organe national de collecte, de traitement et de diffusion d'informations, l'AIB joue un rôle stratégique dans la communication publique. Dans un contexte marqué par la modernisation des services publics et le développement rapide des médias numériques, il devient nécessaire pour l'AIB de renforcer son identité visuelle à travers une charte graphique moderne, cohérente et en adéquation avec sa mission. Cet outil servirait de référence pour l'ensemble des supports de communication.

## 2. OBJET DE L'APPEL

Le présent appel à proposition vise à doter l'AIB :

- d'un logotype original ou d'une version modernisée de l'actuel logo ;
- d'un slogan représentatif de ses missions ;
- d'une charte graphique incluant la palette de couleurs, les typographies, les éléments graphiques complémentaires, les règles d'utilisation du logo et les supports d'application.

## 3. CARACTÉRISTIQUES ATTENDUES

**Le logotype devra être :**

- Simple, original et facilement identifiable ;
- Pertinent, lisible, adaptable à divers supports ;
- Décliné en plusieurs formats et accompagné d'un slogan.

**La charte graphique devra contenir :**

- Les codes couleurs (références CMJN, RVB, Hexadécimal) ;
- Les typographies principales et secondaires ;
- Les variantes du logo (monochrome, inversé, etc.) ;
- Les règles d'utilisation (fond clair, foncé, marges de sécurité, etc.).

**Formats exigés pour la livraison du logo :**

- JPEG 300 dpi (usage bureautique) ;
- GIF 72 dpi en mode RVB (usage web) ;
- EPS vectorisé (usage professionnel pour impression).

## 4. COMPOSITION ET MODALITÉS DE DÉPÔT DU DOSSIER

Les dossiers peuvent être déposés :

- Physiquement au secrétariat de la Direction Générale de l'AIB ;
- Électroniquement à l'adresse : [infoaiburkina@gmail.com](mailto:infoaiburkina@gmail.com)

Le dossier devra comprendre :

- Le logotype imprimé en couleurs aux formats A4 et A3 ;
- Une version numérique du logo sur clé USB ;
- Un texte explicatif de la démarche créative (format A4) ;
- Une copie de la CNIB (ou du registre de commerce pour les personnes morales) ;
- Un dossier présentant les expériences antérieures pertinentes.

NB : Les œuvres seront transmises dans une enveloppe portant au recto les coordonnées complètes de l'auteur.

## 5. PROFIL DES CANDIDATS ÉLIGIBLES

Toute personne physique ou morale, disposant des compétences requises en design graphique, peut faire acte de candidature.

## 6. PÉRIODE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS

Les propositions seront reçues du lundi 7 juillet au samedi 27 juillet 2025, tous les jours ouvrables de 07h00 à 16h30 (heure locale), délai de rigueur.

Pour toute information complémentaire :

☎ +226 25 33 73 16

## 7. LIEU DE DÉPÔT PHYSIQUE

Secrétariat de la Direction Générale de l'AIB, Avenue Thomas Sankara, Paspanga, Ouagadougou (face à l'ambassade du Ghana).

## 8. SÉLECTION DES DOSSIERS

Un comité sera mis en place pour l'analyse des propositions. À l'issue de ses travaux, trois (03) logotypes seront retenus.

Les œuvres sélectionnées deviendront la propriété exclusive de l'AIB.

## 9. RÉCOMPENSES

Les trois premières propositions recevront les prix suivants :

- 1er Prix : 1 000 000 FCFA
- 2e Prix : 600 000 FCFA
- 3e Prix : 400 000 FCFA

NB : Toute œuvre plagiée sera purement et simplement rejetée.

Ouagadougou le **07 JUIL 2025**



**Séraphine SOME/MILLOGO**  
Chevalier de l'Ordre du Mérite des Arts, des  
Lettres et de la Communication